

## Déclaration des performances

N° 0785-CPR-11047-13

1. Code d'identification unique du produit type :  
Chaux hydrauliques EN 459-1 – HL 5
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
Voir point 1.
3. Usage(s) prévu(s) par le fabricant pour le produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable :  
Pour applications ou produits de construction dans le génie civil et l'ingénierie civil
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
Portland Zementwerke Seibel & Söhne GmbH & Co. KG, Berger Straße 100, D-59597 Erwitte
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire qui a reçu un mandat aux fins de l'accomplissement des tâches indiquées à l'article 12, paragraphe 2 :  
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :  
Système 2+
7. L'organisme notifié de certification du contrôle de la production en usine (N° 0785) a effectué, selon le système 2+, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ainsi que la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, et a délivré le certificat de conformité (0785-CPR-11047-03) du contrôle de la production en usine.
8. Performances déclarées :

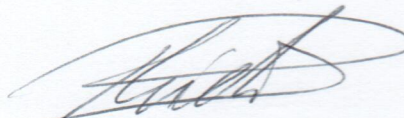
Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Composition	Répond aux critères	
Résistance à la compression (Résistance à court terme et résistance courante)	5 N	
Temps de début de prise	Répond aux critères	
Finesse (refus au tamis)	Répond aux critères	
Stabilité - Expansion - Teneur en SO <sup>3</sup>	Répond aux critères Répond aux critères	EN 459-1:2010-09
Teneur en air du mortier frais	Répond aux critères	
Capacité de rétention d'eau du mortier frais	Répond aux critères	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : Philipp Seibel, gérant

Erwitte, 01/01/2014

(Lieu et date d'établissement de la déclaration)



(Signature)